



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2024-83
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2024

L'an Deux mille vingt-quatre et le vingt-sept du mois de mars à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'Article 48, de la Loi du 5 avril 1984, sous la Présidence de Monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil : 29

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, exceptés Mesdames Anne-Sophie DOUSSE Céline SIANO et Monsieur Jean-Claude AUSTRY qui étaient excusés et avaient donné.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Vu l'existence d'un intérêt local résultant de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 9-1 de la loi du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations imposant une affectation à la demande de subvention ;

Considérant les dossiers de demande de subvention transmis ;

Monsieur Le Maire propose le versement de subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

Nom de l'association	Montant de la subvention	Vote	Membre du Conseil ne prenant pas part au vote	Détails
AMICALE SAPEURS POMPIERS	500,00 €	Ayant pris part au vote : 25 Vote Pour : 27 Vote Contre : 1	Madame GUARINO	Contre : M. MARZA
ASPTT COTE BLEUE PASSION	800,00 €	Ayant pris part au vote : 25 Vote Pour : 27 Vote Contre : 1	Madame GUARINO	Contre : M. MARZA
AVCR	15 000,00 €	Ayant pris part au vote : 25 Vote Pour : 27 Vote Contre : 1	Madame GUARINO	Contre : M. MARZA
CARRY CHASSE NATURE	2 000,00 €	Ayant pris part au vote : 24 Vote Pour : 26 Vote Contre : 1	Madame GUARINO et Monsieur COLONNA	Contre : M. MARZA
CARRY CULTURE LOISIRS	3 000,00 €	Ayant pris part au vote : 25 Vote Pour : 27 Vote Contre : 1	Madame GUARINO	Contre : M. MARZA
CARRY ROLLER CLUB	1 500,00 €	Ayant pris part au vote : 25 Vote Pour : 27 Vote Contre : 1	Madame GUARINO	Contre : M. MARZA

CARRY SOS ANIMAUX	3 500,00 €	Ayant pris part au vote : 25 Vote Pour : 27 Vote Contre : 1	Madame GUARINO	M. MARZA
CHOEUR CARRYSSIMO	500,00 €	Ayant pris part au vote : 25 Vote Pour : 27 Vote Contre : 1	Madame GUARINO	Contre : M. MARZA
CLUB SUBAQUATIQUE DE CARRY-LE-ROUET	1 500,00 €	Ayant pris part au vote : 25 Vote Pour : 27 Vote Contre : 1	Madame GUARINO	Contre : M. MARZA
COTE BLEUE VOLLEY BALL	1 500,00 €	Ayant pris part au vote : 25 Vote Pour : 27 Vote Contre : 1	Madame GUARINO	Contre : M. MARZA
DROP IN CARRY LE ROUET	500,00 €	Ayant pris part au vote : 25 Vote Pour : 27 Vote Contre : 1	Madame GUARINO	Contre : M. MARZA
FESTIVAL DE COURTS METRAGES COTE BLEUE	3 500,00 €	Ayant pris part au vote : 25 Vote Pour : 27 Vote Contre : 1	Madame GUARINO	Contre : M. MARZA
HANDBALL CÔTE BLEUE	500,00 €	Ayant pris part au vote : 25 Vote Pour : 27 Vote Contre : 1	Madame GUARINO	Contre : M. MARZA
JUDO CLUB CARRY LE ROUET	800,00 €	Ayant pris part au vote : 25 Vote Pour : 27 Vote Contre : 1	Madame GUARINO	Contre : M. MARZA
LES ARTS CARRYENS	200,00 €	Ayant pris part au vote : 25 Vote Pour : 27 Vote Contre : 1	Madame GUARINO	Contre : M. MARZA
NANBUDO COTE BLEUE	800,00 €	Ayant pris part au vote : 25 Vote Pour : 27 Vote Contre : 1	Madame GUARINO	Contre : M. MARZA
PASSION VITRAIL	400,00 €	Ayant pris part au vote : 25 Vote Pour : 27 Vote Contre : 1	Madame GUARINO	Contre : M. MARZA
PHOTO CLUB CARRY LE ROUET	1 000,00 €	Ayant pris part au vote : 25 Vote Pour : 27 Vote Contre : 1	Madame GUARINO	Contre : M. MARZA
RANDO PASSION	500,00 €	Ayant pris part au vote : 25 Vote Pour : 27 Vote Contre : 1	Madame GUARINO	Contre : M. MARZA
VELO CLUB COTE BLEUE	400,00 €	Ayant pris part au vote : 25 Vote Pour : 27 Vote Contre : 1	Madame GUARINO	Contre : M. MARZA
AIPEC	1 000,00 €	Ayant pris part au vote : 23 Vote Pour : 25 Vote Contre : 1	Mesdames GUARINO, SIANO et MICHEL	Contre : M. MARZA
LA PÉTANQUE CARRYENNE	1 000,00 €	Ayant pris part au vote : 23 Vote Pour : 25 Vote Contre : 1	Madame GUARINO et Messieurs LA TONA et GARNONE	Contre : M. MARZA

TENNIS CLUB CARRY	8 000,00 €	Ayant pris part au vote : 22 Vote Pour : 24 Vote Contre : 1	Messieurs GARNONE MONTAGNAC et TRAPY	Contre : M. MARZA
M.G.C.B. FOOTBALL CLUB	10 000,00 €	Ayant pris part au vote : 22 Vote Pour : 24 Vote Contre : 1	Mesdames GUARINO, CHIARDIA et MICHEL et Monsieur BURGIO	Contre : M. MARZA
CARRY VOILE	500,00 €	Ayant pris part au vote : 24 Vote Pour : 26 Vote Contre : 1	Madame GUARINO et Monsieur GALLICE	Contre : M. MARZA
CARRY PECHE SPORTIVE	400,00 €	Ayant pris part au vote : 23 Vote Pour : 25 Vote Contre : 1	Mesdames GUARINO, GARCIA et JULIEN	Contre : M. MARZA
AMICALE MUNICIPALE DE CARRY - AMCY	12 000,00 €	Ayant pris part au vote : 24 Vote Pour : 26 Vote Contre : 1	Madame GUARINO et Monsieur LAZIOSI	Contre : M. MARZA
BASKET CLUB CARRY-LE-ROUET	4 000,00 €	Ayant pris part au vote : 24 Vote Pour : 26 Vote Contre : 1	Mesdames GUARINO et MICHEL	Contre : M. MARZA
LA LUDOTHEQUE DE LA COTE BLEUE	300,00 €	Ayant pris part au vote : 24 Vote Pour : 26 Vote Contre : 1	Mesdames GUARINO et MICHEL	Contre : M. MARZA
LES PERLES DE LA CÔTE BLEUE	1 000,00 €	Ayant pris part au vote : 24 Vote Pour : 26 Vote Contre : 1	Mesdames GUARINO et MICHEL	Contre : M. MARZA
SAUVETAGE ET SURVEILLANCE EN MER COTE BLEUE	1 000,00 €	Ayant pris part au vote : 24 Vote Pour : 26 Vote Contre : 1	Mesdames GUARINO et MICHEL	Contre : M. MARZA
UNION DES ANCIENS COMBATTANTS	1 200,00 €	Ayant pris part au vote : 24 Vote Pour : 26 Vote Contre : 1	Madame GUARINO et Monsieur RETAIL	Contre : M. MARZA
NEWSPORT	7 500,00 €	Ayant pris part au vote : 24 Vote Pour : 26 Vote Contre : 1	Mesdames GUARINO et SIANO	Contre : M. MARZA
LES SÉRIAL GAZELLES	500,00 €	Ayant pris part au vote : 24 Vote Pour : 26 Vote Contre : 1	Mesdames ROUVERAND et GUARINO	Contre : M. MARZA
SOCIETE NAUTIQUE DE CARRY- LE-ROUET	3 000,00 €	Ayant pris part au vote : 18 Vote Pour : 20 Vote Contre : 1	Mesdames GUARINO, JULIEN, GARCIA et ROUVERAND et Messieurs GALLICE, RETAIL, LA TONA et TRAPY	Contre : M. MARZA
COMITE DE JUMELAGE CARRY DIETMANNSTRIED	1 000,00 €	Ayant pris part au vote : 22 Vote Pour : 24 Vote Contre : 1	Mesdames CHIARADIA et GUARINO et Messieurs GALLICE et DER KASPARIAN	Contre : M. MARZA
COMITE DE JUMELAGE CARRY DIETMANNSTRIED	4 000,00 €	Ayant pris part au vote : 22 Vote Pour : 24 Vote Contre : 1	Mesdames CHIARADIA et GUARINO et Messieurs GALLICE et DER KASPARIAN	Contre : M. MARZA

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le - 8 AVR. 2024

ID : 013-211300215-20240327-DEL202483-DE

COMITE DE JUMELAGE CARRY LE ROUET CASTELL ARQUATO	1 000,00 €	Ayant pris part au vote : 19 Vote Pour : 21 Vote Contre : 1	Mesdames GUARINO et PELLIER Messieurs GARNONE, GALLICE, BARAKIAN et DER KASPARIAN	Contre : M. MARZA
COMITE DE JUMELAGE CARRY LE ROUET CASTELL ARQUATO	1 000,00 €	Ayant pris part au vote : 19 Vote Pour : 21 Vote Contre : 1	Mesdames ROUVERAND, GUARINO et PELLIER Messieurs GARNONE, GALLICE, BARAKIAN et DER KASPARIAN	Contre : M. MARZA

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

A la majorité,

AUTORISE Monsieur le Maire, à attribuer les subventions de fonctionnement précitées. Les crédits correspondants sont prévus au Budget Principal 2024 de la commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et an que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
René-Francis CARPENTIER

